



Commission Régionale Futsal

SAISON 2018/2019

PROCÈS-VERBAL N°35

Réunion restreinte du lundi 08 avril 2019

Toutes les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes de la L.P.I.F.F., dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de leur notification (ce délai étant de 2 jours francs pour les Coupes Nationales et de 3 jours pour les Coupes Régionales), dans les conditions de forme prévues à l'article 31 du Règlement Sportif Général de la L.P.I.F.F..

COUPE DE PARIS CREDIT MUTUEL IDF FUTSAL

La Commission informe les clubs que la finale de la Coupe de Paris Crédit Mutuel Idf Futsal se déroulera le mercredi 29 mai 2019 à 20H00 au gymnase Didot – PARIS 14.

CHAMPIONNAT

Régional 1

20528635 DIAMANT FUTSAL 1 / GARGES DJIBSON 2 du 20/04/2019

Courriel de DIAMANT FUTSAL 1 et de la Mairie de VERT LE PETIT indiquant l'indisponibilité du gymnase.

Ce match est reporté au samedi 04/05/2019 (horaire et gymnase habituels).

La Commission précise qu'en cas d'indisponibilité du gymnase à cette date, le club de DIAMANT FUTSAL 1 devra proposer un gymnase de repli (la dernière journée du championnat étant fixée le samedi 11/05/2019).

Régional 2**Poule A****20528733 SENGOL 77 1 / B2M FUTSAL 1 du 20/04/2019**

Courriel de la Mairie de LOGNES indiquant l'indisponibilité du gymnase.

La Commission demande au club de SENGOL 77 1 de proposer une date dans la même semaine (du 15 au 19 avril) au plus tard le jeudi 11/04/2019 – 12h00.

20528736 RUNGIS FUTSAL 1 / AULNAY FUTSAL 1 du 11/05/2019

Reprise de dossier.

La Commission accuse réception du courriel de RUNGIS FUTSAL 1.

Ce match se déroulera le vendredi 10/05/2019 à 20h00 (gymnase habituel).

Accord de la Commission.

20528730 JOLIOT GROOM'S 1 / VILLEJUIF CITY FUTSAL 1 du 06/04/2019

La Commission,

Pris connaissance du rapport de l'arbitre officiel et de la F.M.I.,

Considérant qu'un seul joueur de VILLEJUIF CITY FUTSAL 1 était présent,

Considérant que les autres joueurs de VILLEJUIF CITY FUTSAL 1 ne sont arrivés ni dans les délais réglementaires ni après,

Considérant que l'équipe de JOLIOT GROOM'S 1 était au complet à l'heure du coup d'envoi,

Par ces motifs,

Enregistre le forfait non avisé de VILLEJUIF CITY FUTSAL 1 (1^{er} forfait intervenant dans les 3 dernières journées).

JOLIOT GROOM'S 1 (3pts - 5 buts).

VILLEJUIF CITY FUTSAL 1 (-1pt – 0 but).

Poule B**20528824 DIAMANT FUTSAL 2 / CHAMPS FUTSAL 2 du 06/04/2019**

Forfait non avisé de CHAMPS FUTSAL 2 (1^{er} forfait intervenant dans les 3 dernières journées).

DIAMANT FUTSAL 2 (3pts – 5 buts).

CHAMPS FUTSAL 2 (-1pt – 0 but).

Régional 3**Poule A****20528912 SAINT MAURICE AJ 1 / VITRY CA 1 du 30/03/2019**

Reprise de dossier.

Suite à l'impossibilité de récupérer la feuille de match informatique (tablette cassée à l'issue du match),

la Commission accuse réception du rapport de l'arbitre officiel et entérine :

- le score du match :

SAINT MAURICE AJ 1 : 5 buts.

VITRY CA 1 : 4 buts.

- L'absence d'avertissements

Poule B**BAGNEUX FUTSAL 2 - 550647**

La Commission,

Considérant que lors de sa réunion du 28/01/2019, le Comité de Direction a décidé de sanctionner de la perte d'un point au classement pour chacune des rencontres de compétitions (championnat et coupes) les clubs n'ayant pas régularisé leur situation financière (Relevé comptable arrêté au 31/12/2019) vis-à-vis de la Ligue au plus tard le 14/02/2019,

Considérant que le club de BAGNEUX FUTSAL est devenu à nouveau en infraction le 28/03/2019 suite à un problème avec le règlement,

Considérant qu'entre le 01/04/2019 et le 08/04/2019, l'équipe de BAGNEUX FUTSAL 2 avait une rencontre de championnat au calendrier le 06/04/2019,

Par ces motifs,

Fait application de la décision du Comité de Direction du 28/01/2019 et retire 1 point ferme au classement 2018/2019 à l'équipe 2 de BAGNEUX FUTSAL.

Rappelle au club qu'il s'expose à des retraits de points supplémentaires en l'absence de régularisation de sa situation financière.

Poule C**ACCES FC 2 - 554379**

La Commission,

Considérant que lors de sa réunion du 28/01/2019, le Comité de Direction a décidé de sanctionner de la perte d'un point au classement pour chacune des rencontres de compétitions (championnat et coupes) les clubs n'ayant pas régularisé leur situation financière (Relevé comptable arrêté au 31/12/2019) vis-à-vis de la Ligue au plus tard le 14/02/2019,

Considérant que le club d'ACCES est devenu à nouveau en infraction le 08/03/2019 suite à un problème avec le règlement,

Considérant qu'entre le 01/04/2019 et le 08/04/2019, l'équipe d'ACCES FC 2 a disputé 1 rencontre de championnat le 06/04/2019,

Par ces motifs,

Fait application de la décision du Comité de Direction du 28/01/2019 et retire 1 point ferme au classement 2018/2019 à l'équipe 2 d'ACCES FC.

Rappelle au club qu'il s'expose à des retraits de points supplémentaires en l'absence de régularisation de sa situation financière.

Feuille de Match Informatique – non utilisée

Semaine du 26/03/2019 au 31/03/2019

Division	N° match	Equipe recevante	Equipe visiteuse	Date
Régional 3 / A	20528913	ETOILE MELUN FC 1	NEW TEAM FUTSAL 2	30/03/2019
Rapport Arbitre Officiel		Oui		
Rapports des équipes		non		
Motif non Utilisation FMI		Tablette non chargée		
Décision Section		La Section inflige un avertissement au club de l'ETOILE MELUN FC 1 et lui demande de bien vouloir veiller à charger la tablette avant les rencontres		

Semaine du 01/04/2019 au 07/04/2019

Division	N° match	Equipe recevante	Equipe visiteuse	Date
Régional 3 / A	20528918	NEW TEAM FUTSAL 2	SAINT MAURICE AJ 1	01/04/2019
Rapport Arbitre Officiel		Oui		
Rapports des équipes		non		
Motif non Utilisation FMI		Tablette non présentée par le club recevant		
Décision Section		La Section inflige un avertissement au club de NEW TEAM FUTSAL 2 et lui demande de bien vouloir être opérationnel pour ses prochaines rencontres. La Commission demande au club de NEW TEAM FUTSAL 2 de bien vouloir faire parvenir la feuille de match papier (1 ^{er} rappel)		

Division	N° match	Equipe recevante	Equipe visiteuse	Date
Régional 3 / B	20559008	VISION NOVA 2	PARIS XIV FUTSAL	05/04/2019
Rapport Arbitre Officiel		Oui + photo		
Rapports des équipes		Non		
Motif non Utilisation FMI		Problème technique (rencontre non récupérée)		
Décision Section		La Section prend note et demande à VISION NOVA 2 FC de faire parvenir la Feuille de match papier.		

Division	N° match	Equipe recevante	Equipe visiteuse	Date
Régional 3 / B	20529009	NOGENT US 94 1	BAGNEUX FUTSAL 2	06/04/2019
Rapport Arbitre Officiel		Oui		
Rapports des équipes		Non		
Motif non Utilisation FMI		Absence de tablette		
Décision Section		La Section demande au club de NOGENT US 94 1 de bien vouloir faire le nécessaire pour être opérationnel lors du prochain et précise que si la tablette fournie par la Ligue de Paris IDF a été détériorée, il appartient au club d'effectuer les démarches pour la réparer ou la remplacer le cas échéant.		

Division	N° match	Equipe recevante	Equipe visiteuse	Date
Régional 3/D	20529187	JOUY LE MOUTIER FC 1	SPORTIFS DE GARGES 1	06/04/2019
Rapport Arbitre Officiel		Oui		
Rapports des équipes		Oui (Jouy le Moutier FC)		
Motif non Utilisation FMI		Problème technique (saisie délégués)		
Décision Section		La Section prend note et demande à JOUY LE MOUTIER FC de faire parvenir la Feuille de match papier.		

Futsal Féminin – phase 2

Poule A

21359743 SPORTING SC 1 / JOLIOT GROOM'S 1 du 13/04/2019

Courriel de SPORTING Sc 1.

Ce match est avancé à 12h15.

Accord de la Commission.

21359785 DIAMANT FUTSAL 1 / GARGES LES GONESSE FCM 1 du 21/04/2019

Courriel de DIAMANT FUTSAL 1 et de la Mairie de VERT LE PETIT indiquant l'indisponibilité du gymnase.

Ce match est reporté au samedi 05/05/2019 (horaire et gymnase habituels).

Poule B**Situation du club d'AGIR ENSEMBLE (551160)**

La Commission,

Considérant que lors de ses réunions du 03/12/2018 et du 28/01/2019, le Comité de Direction a décidé de sanctionner de la perte d'un point au classement pour chacune des rencontres de compétitions (championnat et coupes) les clubs n'ayant pas régularisé leur situation vis-à-vis de la Ligue au plus tard le 20/12/2018 (2^{ème} quote-part licences et/ou du relevé des Droits de Changement de Club) et le 14/02/2019 (relevé comptable arrêté au 31/12/2019),

Considérant que le club d'AGIR ENSEMBLE n'a toujours pas régularisé sa situation financière à ce jour, Considérant qu'entre le 01/04/2019 et le 08/04/2019, l'équipe d'AGIR ENSEMBLE 1a disputé 1 rencontre de championnat le 06/04/2019,

Par ces motifs,

Fait application des décisions du Comité de Direction des 03/12/2018 et 28/01/2019 et retire 1 point ferme au classement 2018/2019 à l'équipe d'AGIR ENSEMBLE.

Rappelle au club qu'il s'expose à des retraits de points supplémentaires en l'absence de régularisation de sa situation financière.

Futsal Féminin – Feuilles de match en retard

Les feuilles de match des rencontres ci-dessous doivent parvenir dans les meilleurs délais sous peine de match perdu par pénalité au club recevant après 2 rappels (art. 44 RSG de la LPIFF).

1^{er} rappel :

Poule A - 21359755 KB FUTSAL 1 / PARIS ACASA 1 du 30/03/2019

Poule B – 21359887 AGIR ENSEMBLE 1/ TORCY EU FUTSAL 1 du 27/03/2019

Poule B - 21359885 AVON FUTSAL / CROSNE FUTSAL 1 du 31/03/2019

Futsal U18 – phase 2**Poule A****Courriel de CROSNE FUTSAL – 581536**

Transmis à la CRA pour suite à donner.

21358839 KARMA FSC 1 / ATTAINVILLE FUTSAL 1 du 06/04/2019

Lecture du rapport de l'arbitre officiel, forfait non avisé d'ATTAINVILLE FUTSAL 1 (1^{er} forfait).

KARMA FSC 1 (3pts – 5 buts).

ATTAINVILLE FUTSAL 1 (-1pt – 0 but).

La Commission demande au club de KARMA FSC 1 la feuille de match de la rencontre.

Poule B**21358770 SANNOIS FUTSAL CLUB 1 / SPORTIFS DE GARGES 1 du 12/05/2019**

Reprise de dossier suite à l'indisponibilité du gymnase le 12/05/2019.

Courriel de SANNOIS FUTSAL CLUB 1 indiquant disposé du gymnase le dimanche 19/05/2019 pour ce match.

La Commission ne peut reporter le match à cette date, un match U18 étant prévu pour les 2 équipes le 18/05/2019.

La Commission fixe la rencontre le dimanche 21/04/2019 et demande au club de bien vouloir prendre ses dispositions pour la disponibilité de son gymnase.

Poule C**Courriel d'AVICENNE ASC – 551972**

La Commission entérine le nouveau jour de match de l'équipe : samedi – coup d'envoi 18h45 au gymnase Nelson Mandela à PONTOISE.

21358742 KB FUTSAL 1 / LA COURNEUVE AS 1 du 31/03/2019

Lecture du rapport de l'Arbitre Officiel.

Forfait non avisé de LA COURNEUVE AS 1 (1^{er} forfait).

La Commission demande au club de KB FUTSAL 1 de bien vouloir transmettre la feuille de match (1^{er} rappel).

Futsal U18 – Feuilles de match en retard

Les feuilles de match des rencontres ci-dessous doivent parvenir dans les meilleurs délais sous peine de match perdu par pénalité au club recevant après 2 rappels (art. 44 RSG de la LPIFF).

1^{er} rappel :

Poule C - 21358742 KB FUTSAL 1 / LA COURNEUVE AS 1 du 31/03/2019

2^{ème} et dernier rappel :

Poule B – 21358777 PARIS CDG FUTSAL 1 / TORCY EU FUTSAL 1 du 23/03/2019

La Commission demande à l'arbitre officiel un rapport précisant le score du match.